

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
Séance du 28 NOVEMBRE 2008
A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2008

Avis sur demandes d'adhésion et de retrait du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD) – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SICOVAD pour l'année 2007

Modifications statutaires du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) – Rapport d'activité pour l'exercice 2007

Avis sur les demandes d'adhésion et les modifications statutaires concernant la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle

Vente des parcelles n° 2 et 9 au lotissement « Les Clos »

Subventions aux associations

Remboursement de tickets d'études surveillées

Budget Principal – Décision modificative n° 2

Travaux d'aménagement de la rue des Cités Militaires – Avenant n° 1 au marché RESO TP – Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Budget Forêt – Décision modificative n° 1

**Alimentation électrique du chalet communal et de la Station Grand Côte
– Approbation du projet – Décision modificative n° 4 au Budget Principal
– Demandes de subventions**

Reversement de l'excédent du lotissement « Sous l'Epine » au Budget Principal – Décision modificative n° 1 au Budget du lotissement

Acquisition de matériel et de logiciels informatiques - Décision modificative n° 5 au Budget Principal - Demande de subvention

Noël du personnel communal

Goûter de Noël pour les enfants des écoles

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

A 20 heures 30

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	18
Absents :	01
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le **VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la **présidence de Monsieur François HATIER, Maire**. Madame Isabelle GEORGES, conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	X			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	X			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	X			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal		X	Philippe PELTIER	
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	X			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	X			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	X			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	X			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	X			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	X			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseiller Municipal	X			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	X			

Délibération :

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2008

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2008.

Délibération :

Avis sur demandes d'adhésion et de retrait du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD) – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SICOVAD pour l'année 2007.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le retrait et l'adhésion des collectivités suivantes :

- retrait des communes de Brouvelieures, Frémifontaine, Vervezelle, Nonzeville, Domfaing et Bois de Champ
- adhésion de la Communauté de Communes du canton de Brouvelieures.

Monsieur le Maire présente par ailleurs le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SICOVAD pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE POUR le retrait des communes de Brouvelieures, Frémifontaine, Vervezelle, Nonzeville, Domfaing et Bois de Champ

SE PRONONCE POUR l'adhésion de la Communauté de Communes du canton de Brouvelieures

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SICOVAD pour l'année 2007.

Délibération :

Modifications statutaires du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) – Rapport d'activité pour l'exercice 2007

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires du SMDEV telles qu'elles figurent dans la délibération du Comité du 11 septembre 2008.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges pour l'exercice 2007 et rappelle que chaque élu a été destinataire d'un exemplaire de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération

ADOpte , à l'unanimité – sauf 1 abstention, Monsieur Jean-Louis Thomas - les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, tels que rédigés dans la délibération du Comité du 11 septembre 2008 **MAIS DECIDE** d'ores et déjà, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence optionnelle entretien et investissement de l'éclairage public au profit du SMDEV

PREND ACTE , à l'unanimité du rapport d'activité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges pour 2007.

Délibération :

Avis sur les demandes d'adhésion et les modifications statutaires concernant la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la demande d'adhésion des communes de Hadol, Uriménil et Xertigny, à compter du 1^{er} janvier 2009
- les modifications statutaires comme mentionnées au document annexe n° 2, adoptées lors du Conseil Communautaire du 19 septembre 2008.

A la demande de l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise en place d'un vote à bulletin secret.

A la question concernant l'adhésion des communes de Hadol, Uriménil et Xertigny au sein de la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2009, chaque membre du Conseil Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins	19
- à déduire, bulletins blancs ou nuls	1
- reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
- nombre de voix contre	7
- nombre de voix pour	11

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue

SE PRONONCE POUR l'adhésion des communes de Hadol, Uriménil et Xertigny au sein de la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2009,

A la question concernant les modifications statutaires comme mentionnées au document annexe n° 2, adoptées lors du Conseil Communautaire du 19 septembre 2008.

chaque membre du Conseil Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins	19
- à déduire, bulletins blancs ou nuls	2
- reste pour le nombre des suffrages exprimés	17
- nombre de voix contre	5
- nombre de voix pour	12

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue

SE PRONONCE POUR les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes les Deux Rives de la Moselle comme figurant au document annexe n° 2, adoptées lors du Conseil Communautaire du 19 septembre 2008.

Délibération :

Vente des parcelles n° 2 et 9 au lotissement « Les Clos »

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 17 septembre 2007 par lesquelles le Conseil Municipal autorisait la vente des parcelles n° 2 et 9 au lotissement « Les Clos » et précise que les acquéreurs se sont désistés.

En revanche, deux nouvelles demandes ont été soumises à Monsieur le Maire :

- lot n° 2 : Mademoiselle Sylvia RIBARD
- lot n° 9 : Monsieur et Madame Jérôme MATHIEU.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE de vendre à

- Mademoiselle Sylvia RIBARD le lot n° 2 ainsi constitué : parcelles AN 335 et C 1262 d'une contenance totale de 1 027 m² au prix de 31 € HT le m²
- Monsieur et Madame Jérôme MATHIEU le lot n° 9 ainsi constitué : parcelle C 1268 d'une contenance de 1 050 m² au prix de 31 € HT le m²

RAPPELLE les termes de la délibération du 29 juin 2006 stipulant qu'au prix de vente HT des parcelles s'ajoutent, à la charge des acquéreurs, la TVA en vigueur, les frais de géomètre et de notaire

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de Maître Jean-Pierre GUILLAUME et à signer toutes les pièces à intervenir dans la vente de ces lots

RAPPORTE les délibérations du 17 septembre 2007 autorisant la vente de ces deux parcelles à deux autres acquéreurs.

Délibération :

Subventions aux associations

Malgré sa demande, l'Amicale FFI du Haut du Bois de Eloyes n'a pas reçu sa subvention au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE une subvention de 80 € à l'Amicale FFI du Haut du Bois de Eloyes au titre de l'année 2008

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

Délibération :

Remboursement de tickets d'études surveillées

Le Maire rappelle que les élèves ne bénéficient plus d'études surveillées depuis la rentrée scolaire 2008/2009. Il convient de rembourser les tickets correspondants aux familles concernées.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à rembourser aux familles concernées les tickets d'études surveillées non utilisés par émission de mandats à l'article 678

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2008.

Délibération :

Budget Principal – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ouvrir des crédits budgétaires afin de régler les dépenses suivantes :

- remboursement des frais d'organisation du concours de Rédacteur territorial suite à la nomination d'un candidat inscrit sur la liste d'aptitude, pour un montant de 1 180 €
- règlement d'une allocation chômage pour un montant de 5 256 € sur l'exercice 2008
- formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 pour 7 agents qui encadrent les enfants, pour un montant de 35 € par personne, soit 245 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte la décision modificative n° 2 suivante au Budget Principal

Dépenses – article 64731 Allocations de chômage	+ 5 256.00 €
Dépenses – article 6184 Versements à des organismes de formation	+ 1 425.00 €
Dépenses – article 61522 Entretien et réparation bâtiments	- 6 681.00 €

Délibération :

Travaux d'aménagement de la rue des Cités Militaires – Avenant n° 1 au marché RESO TP – Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'Entreprise RESO TP pour l'aménagement de la rue des Cités Militaires.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 novembre 2008 et a émis un avis favorable pour la signature d'un avenant n° 1

Montant actuel du marché	92 737.00 €HT
Travaux supplémentaires	30 563.37 €HT

